



Cette déclaration doit être remplie en caractères d'imprimerie et signée par les parents ou la personne titulaire de l'autorité parentale à l'étranger.

Nous, soussignés,

\_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_  
Nom et prénom du père Nom et prénom de la mère

ou

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_  
Nom de la personne titulaire de l'autorité parentale à l'étranger (s'il y a lieu)

Domicilié(s) au \_\_\_\_\_  
Numéro Rue Appartement

\_\_\_\_\_ Ville Province Code postal Pays

Délegue(ons) la garde, la surveillance et l'éducation de :

\_\_\_\_\_  
Nom et prénom de l'enfant mineur Date de naissance (année/mois/jour)

à \_\_\_\_\_  
Nom et prénom du tuteur ou de la tutrice Date de naissance (année/mois/jour)

Domicilié(e)s au \_\_\_\_\_  
Numéro Rue Appartement

\_\_\_\_\_ Ville Province Code postal Pays

Qui a le statut de :      résident permanent      citoyen canadien

Cette déclaration d'autorité parentale est valable jusqu'à la date d'échéance du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) de cet enfant ou jusqu'à la majorité\* de ce dernier.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Ville Pays Date (année/mois/jour)

\_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_  
Signature du père Signature de la mère

ou \_\_\_\_\_  
Signature de la personne titulaire de l'autorité parentale

Toute nouvelle demande de CAQ concernant cet enfant devra être accompagnée d'une nouvelle déclaration d'autorité parentale tant que l'enfant sera mineur.

\* Pour le Programme des étudiants étrangers, l'étudiante ou l'étudiant est considéré majeur à partir de 17 ans.